

Image not found or type unknown



Subtilité //Hoirie et plus value

Par **Billyly**, le **13/06/2016** à **21:29**

Bonjour à tous et toutes, En 1992 par Hoirie mon père m'a permis de m'acheter un appartement au prix équivalent en euros à 60000 euros. J'ai acheté et revendu avec plus value différents appartements pour vendre en 2016 un appartement au prix de 830000 euros. Aujourd'hui je voudrais acheter 2 appartements. J'ai beaucoup œuvré pour réaliser ces plus values, j'ai fait des travaux moi-même et plus tard avec des entreprises lorsque j'en ai eu les moyens. C'est le fruit de mon travail et je me sens ligotée. La hoirie se porte-t-elle uniquement sur la résidence principale? Comment cela se passe-t-il quand on éclate son patrimoine? Je vous remercie par avance.